


Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2013/2236(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	PPE SARVAMAA Petri Rapporteur(e) fictif/fictive S&D KADENBACH Karin ALDE GERBRANDY Gerben-Jan Verts/ALE STAES Bart ECR ANDREASEN Marta EFD VANHECKE Frank NI EHRENHAUSER Martin	10/10/2013
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	PPE MATERA Barbara	18/02/2013
	DG de la Commission Budget	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
26/07/2013	Publication du document de base non-législatif	COM(2013)0570	
22/10/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/03/2014	Vote en commission		
21/03/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0230/2014	Résumé
02/04/2014	Débat en plénière		
	Résultat du vote au parlement		

03/04/2014			
03/04/2014	Décision du Parlement	T7-0313/2014	Résumé
03/04/2014	Fin de la procédure au Parlement		
05/09/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2013/2236(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/14212

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2013)0570	26/07/2013	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0024/2014 JO C 365 13.12.2013, p. 0127	10/09/2013	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE521.666	22/01/2014	EP	
Document annexé à la procédure		05849/2014	05/02/2014	CSL	Résumé
Avis de la commission	FEMM	PE524.608	12/02/2014	EP	
Amendements déposés en commission		PE521.769	26/02/2014	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0230/2014	21/03/2014	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0313/2014	03/04/2014	EP	Résumé

Acte final

Budget 2014/585
[JO L 266 05.09.2014, p. 0222](#) Résumé

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), accompagné des réponses de l'Institut.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que les comptes annuels de l'Institut présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2012, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Institut relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport indique que les ressources mises à la disposition de l'Institut pour 2012 s'élevaient à 7,7 millions EUR.

Le rapport de la Cour des comptes comporte parallèlement une série d'observations sur la gestion budgétaire et financière de l'agence,

accompagnées des réponses de cette dernière. Les principales observations peuvent se résumer comme suit :

Observations de la Cour :

- reports de crédits : en 2012, l'Institut a réduit à 32% le taux global des reports de crédits engagés, contre 50 % en 2011. L'Institut ne dispose toutefois pas d'une procédure systématisée de planification et de suivi des passations de marchés. En particulier, son programme de travail annuel ne comprend pas de calendrier de passation des marchés établissant un lien avec les activités prévues et permettant de définir de manière optimale l'étendue et le calendrier des passations de marchés ;
- recrutement : la Cour a constaté des manquements dans les documents relatifs aux procédures de recrutement. Aucun élément probant ne permet d'établir que les questions pour les épreuves écrites et les entretiens, ainsi que leurs pondérations respectives, ont été définies avant l'examen des candidatures.

Réponses de l'Institut :

- reports de crédits : l'Institut indique que la majorité des projets opérationnels ont été finalisés en fin d'année 2012, ce qui a entraîné un report de crédits de près de 60% en matière de passation de marchés (environ 2,1 millions EUR). Afin d'améliorer la planification et le suivi des passations de marchés, l'IEIGE a lancé un outil de contrôle supposé suivre les dates prévues de chaque étape des procédures annuelles de passation de marchés ;
- recrutements : l'Institut indique que les lignes directrices en matière de recrutement de l'IEIGE ont été mises à jour de manière à ce que: i) un nombre indicatif maximum de candidats destinés à la liste de réserve apparaisse dans l'avis de postes vacants pour agents temporaires et agents contractuels; et ii) que les questions des entretiens et des tests écrits soient mises au point par le comité de sélection désigné avant que ne commence l'évaluation des candidats.

Le rapport de la Cour des comptes reprend en outre un résumé des activités de l'Institut en 2012. Ce dernier s'est notamment concentré sur les activités suivantes :

- publication de données et d'indicateurs comparables et fiables sur l'égalité entre les hommes et les femmes,
- méthodes et bonnes pratiques de collecte et de traitement pour les travaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes,
- centre de ressources et de documentation,
- sensibilisation, mise en réseau et communication,
- études, réunions d'experts, rapports de recherche et organisation d'une Conférence internationale.

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

En adoptant le rapport de Petri SARVAMAA (PPE, FI) sur la décharge à octroyer à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour l'exercice 2012, la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge à la directrice de l'Institut sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2012.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2012 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de l'Institut. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans [le projet de résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#) :

- Gestion budgétaire et financière : les députés notent que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2012 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 95,56%, et que le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 63,95 %. Ils reconnaissent, au bénéfice de l'Institut, qu'il compte élaborer des lignes directrices en matière de contrôle budgétaire durant le troisième trimestre 2014 afin d'assurer un suivi et un rapport d'exécution budgétaire adéquats.
- Engagements et reports : les députés notent qu'en 2012, l'Institut a réduit à 32% le taux global des reports de crédits engagés, contre 50% en 2011. Ils soulignent que les reports à 2013 s'élèvent à 2,5 millions EUR et concernent principalement les dépenses administratives. Ils notent, en outre, que 7% des crédits engagés reportés de 2011 à 2012 n'ont pas été utilisés et ont dû être annulés.

Les députés ont également fait une série d'observations sur les virements de crédits, les procédures de passations de marchés et de recrutement ainsi qu'en matière de contrôle interne pour cette agence communautaire.

Ils observent que la politique de l'Institut en matière de conflits d'intérêts a été communiquée à la Commission, pour consultation, le 12 novembre 2013. Ils lui demandent de faire part à l'autorité de décharge des résultats de la consultation et de l'adoption définitive de cette politique.

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer à la directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2012. Le vote sur la décision de décharge couvre la clôture des comptes (conformément à l'annexe VI, article 5, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen).

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Institut pour l'exercice 2012 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 496 voix pour, 80 voix contre et 14 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales figurant dans [la résolution concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences](#).

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- Gestion budgétaire et financière : le Parlement note que les efforts de suivi du budget au cours de l'exercice 2012 se sont traduits par un taux d'exécution budgétaire de 95,56%, et que le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 63,95 %. Il reconnaît, au bénéfice de l'Institut, qu'il compte élaborer des lignes directrices en matière de contrôle budgétaire durant le troisième trimestre 2014

afin d'assurer un suivi et un rapport d'exécution budgétaire adéquats.

- Reports de crédits : le Parlement note qu'en 2012, l'Institut a réduit à 32% le taux global des reports de crédits engagés, contre 50% en 2011. Il souligne que les reports à 2013 s'élèvent à 2,5 millions EUR et concernent principalement les dépenses administratives. Il note, en outre, que 7% des crédits engagés reportés de 2011 à 2012 n'ont pas été utilisés et ont dû être annulés.
- Performances : le Parlement demande que l'Institut communique les résultats et les incidences que son travail a sur les citoyens européens, de façon accessible, principalement sur son site internet. Il prend également acte des principales constatations du rapport d'activité de l'Institut et souligne qu'en 2012, celui-ci a élaboré deux rapports à l'attention des présidences, ayant pour thèmes «L'égalité des genres et le changement climatique» et «Violence envers les femmes - aide aux victimes», a achevé la construction de l'indice de l'égalité entre les femmes et les hommes, a lancé sept études et a mis en place une base de données en ligne des ressources de formation aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Parlement a également fait une série d'observations sur les virements de crédits, les procédures de passations de marchés et de recrutement ainsi qu'en matière de contrôle interne pour cette agence communautaire.

Il observe que la politique de l'Institut en matière de conflits d'intérêts a été communiquée à la Commission, pour consultation, le 12 novembre 2013. Il lui demande de faire part à l'autorité de décharge des résultats de la consultation et de l'adoption définitive de cette politique.

Décharge 2012: Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/585/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la directrice de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier demande à l'Institut de corriger les manquements constatés par la Cour des comptes dans ses procédures de recrutement.